



DÉCISION n°2025/08/0330



République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
**Maison pour Tous Robert Gourdon**  
**Guichet Unique – D-2507-004245**

**Objet :** Les Amazones du Tandem  
Convention de mise à disposition d'un local à la piscine municipale Jean Teissier – juillet et août 2025

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22,

**VU** l'arrêté n°2023/03/581 en date du 15 mars 2023, portant délégation de fonctions à Monsieur Mohammed Touhami, conseiller municipal au maire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'accorder la mise à disposition d'un local à la piscine municipale Jean Teissier pour la saison estivale 2025, notamment aux mois de juillet et août 2025, à titre gratuit à l'association Les Amazones du Tandem.

## DÉCIDE

**Article 1 :** Une convention est conclue avec la commune et les Amazones du Tandem, représentée par Madame Amandine Maurel, la présidente, pour la mise à disposition d'un local situé dans l'enceinte de la piscine municipale Jean Teissier, pour la saison estivale 2025, selon les jours et horaires indiqués dans la convention.

**Article 2 :** Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le

Pour le maire,  
Le conseiller municipal délégué aux sports  
et à la vie associative



Mohammed Touhami

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... 08. AOÛT 2025 .....
- sa notification le.....
- sa publication le..... 08. AOÛT 2025 .....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier